



**ASSOCIATION DU CORPS INTERMEDIAIRE DE  
L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE  
LAUSANNE**

Case Postale 44, EPFL, CH - 1015 LAUSANNE

TELEPHONE: 021 - 693 47 77 TELEFAX: 021 - 693 47 80

PROCES VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACIDE

tenue le 30 mai 2000 à la salle CM 4 de l'EPFL

**Président de séance :** Pierre Bonhôte, Vice-président de l'ACIDE

Le président ouvre la séance. Trois membres du comité se sont excusés. Jean-Louis Staehli se trouve à l'hôpital, Lyesse Laloui préside à la même heure une séance de l'Assemblée d'Ecole, alors que Chantal Doré est en charge d'un invité de la commission d'éthique qui donne sa conférence le même jour.

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 1999**

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est approuvé sans discussion.

**2. Rapport d'activité du comité**

Le président résume et commente le rapport d'activité du comité en passant en revue les points suivants:

- 1) Statut du Corps Intermédiaire
- 2) Participation du Corps Intermédiaire dans les Conseils de départements
- 3) Réponse aux procédures de consultations
- 4) Image de l'ACIDE et recrutement des nouveaux membres.
- 5) Commissions et Assemblée d'Ecole
- 6) Services de l'ACIDE

Il précise que l'année 1999, selon le CEPF, aurait dû être l'année du Corps Intermédiaire. N'ayant remarqué aucune action concrète aboutissant à des résultats en faveur du CI, et ceci malgré les interventions répétées de l'Association, l'ACIDE compte interpeller le CEPF sur le bilan de cette année.

Dans un autre chapitre, il explique que la crise vécue par l'Ecole avant la nomination de la direction a beaucoup occupé le comité de l'ACIDE. Un membre de l'assemblée félicite le comité de l'ACIDE pour la lettre ouverte adressée au président Aebischer pendant cette période.

Farnaz Moser-Boroumand informe l'assemblée sur les projets de l'ACIDE. En 1999 l'ACIDE avait comme projet d'organiser une journée du Corps Intermédiaire et d'inviter des responsables politiques concernés par le problème pour y participer. Elle a été encouragée par le

président Badoux pour la réalisation de ce projet. Le comité a préparé le programme de la journée et les lettres d'invitations. Il a soumis le projet à la présidence pour approbation. Le président Badoux n'a pas voulu prendre une décision, car les dates proposées correspondaient à la fin de son mandat. Le président Aebischer, qui lui a succédé n'a par contre pas approuvé le projet de l'ACIDE. Selon lui, les relations de l'Ecole avec des instances politiques externes devraient être réglées en utilisant les voies hiérarchiques. Un membre de l'assemblée demande pourquoi le comité n'a pas réalisé le projet sans approbation du président. Le comité a estimé que c'était préférable de donner le temps à la présidence de l'Ecole de s'informer sur les préoccupations du CI. Le comité a pour l'instant reporté la réalisation du projet. Il le réalisera si les problèmes fondamentaux du corps intermédiaire n'étaient pas pris en compte dans un avenir proche.

Concernant le projet de la création d'un centre de planification et de développement de carrières à l'EPFL, F. Moser-Boroumand explique que sur la demande de M. Jaccard, l'ancien directeur des affaires académiques, elle a effectué la visite de 8 universités aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Canada. Elle a pu obtenir une grande masse d'information sur l'organisation de tels organismes à l'étranger. Elle a préparé un document, contenant un rapport sur ses visites ainsi qu'une proposition pour la création d'un tel centre à l'EPFL. Ce rapport se trouve actuellement entre les mains de la direction de l'Ecole.

### **3. Rapport d'activité des délégués**

Les délégués de la commission de presse et information sont absents. Monsieur Philippe Rochat a informé l'administratrice de l'ACIDE qu'il n'y avait pas eu d'événement remarquable depuis la dernière assemblée générale de l'ACIDE, à la commission de presse et information. La période actuelle risque par contre d'être intéressante.

#### Commission disciplinaire :

M. Marc-André Dupertuis explique que la Commission s'est réunie à deux reprises pour statuer sur le cas d'un étudiant en chimie. La commission a exclu l'étudiant des deux EPF pour une période de trois ans.

#### Commission d'enseignement :

M. Daniel Stahl présente son rapport. La commission d'enseignement s'est réunie à 7 reprises. Les sujets traités ont été:

- L'introduction des sciences de bases dans le cycle d'étude
- L'introduction des titres de Bachelor et de Master
- La durée des études et l'eurocompatibilité
- La suppression des notes éliminatoires
- Les passerelles HES-EPFL
- La création d'une école doctorale.

L'assemblée d'enseignement a été remplacée par la conférence des chefs de départements et de sections. Deux délégués du CI feront partie de cet organisme.

Une discussion animée est engagée sur la création d'une école doctorale. Un membre de l'assemblée explique que le département de mathématique s'était prononcé contre ce projet. Un autre membre dit que le mot Ecole peut introduire des problèmes au niveau du statut des doctorants. D'autre part dans le projet, des moyens supplémentaires pour les départements ne sont pas prévus. Pierre Bonhôte précise que l'ACIDE partage cet avis et que le comité avait soulevé ces problèmes dans sa réponse à la consultation sur le sujet. Daniel Stahl souligne que les membres du CI auront l'occasion de donner des cours dans le cadre d'une école doctorale et donc ainsi de se profiler.

M. Dupertuis demande si le règlement des examens a été visé par la commission d'enseignement. Il précise qu'en cas de divergence sur une note, l'expert n'ayant qu'une voix consultative, celui-ci ne peut rien faire. M. Jacques Moser informe que des recommandations ainsi libellées ont effectivement été appliquées jusqu'en 1998. Depuis lors toutefois de nouvelles directives internes prévoient que l'expert peut poser des questions au candidat et participe effectivement à la notation. M. Kamiar Aminian constate que ces nouvelles directives posent aussi des problèmes, car si dans l'ancien système les experts n'étaient que des observateurs, ils devraient actuellement être scientifiquement capables de juger les candidats. Ce paramètre doit donc être pris en compte sérieusement dans le choix des experts.

#### Commission d'éthique :

M. Dupertuis explique la mission et les activités de la commission. Celles-ci comptent en particulier :

- Les cours STS
- Les Conférences organisées par Mme Chantal Doré
- Le Serment d'Archimède
- La charte d'éthique

M. Dupertuis explique que Mme Doré organise des conférences remarquables comme celle de M. Claude Smaja. La charte d'éthique a été acceptée dans son entier. La partie concernant l'élément de mise en oeuvre qui est très important pour le CI a été aussi acceptée. F. Moser félicite M. Dupertuis pour son travail et le remercie au nom du CI.

Un membre de l'assemblée demande s'il y a quelque chose de spécifique pour la recherche militaire et celle en biotechnologie. M. Aminian précise qu'en ce qui concerne l'expérimentation animale, il n'y a rien qui se fait sans l'accord de la commission ad hoc de l'université et du CHUV. M. Dupertuis ajoute que la commission d'éthique entretient des contacts soutenus avec les structures existantes dans le domaine de l'éthique, comme celle de l'université de Lausanne.

#### Commission des bourses :

M. Olivier Levèque fait son rapport. Dans cette commission, il règne une très bonne entente. L'avis de chacun est demandé. Il y a plus d'étudiants qui profitent d'une dispense des finances de cours que ceux qui reçoivent une bourse. L'argent à disposition de la commission est bien géré.

Un membre de l'assemblée souligne qu'il est important de faire une information sur l'existence de ces bourses.

## **4. Questions financières**

#### Comptes annuels 1999

F. Moser présente les comptes de l'Association au 30 mai 2000, approuvés par les vérificateurs. (Le bilan est à disposition au secrétariat de l'ACIDE).

#### Rapport des vérificateurs

Les vérificateurs proposent à l'Assemblée générale d'approuver les comptes et de donner décharge à la trésorière et au comité.

#### Budget 2000

Le budget (à disposition au bureau de l'ACIDE) est présenté par F. Moser.

### Approbation des comptes 1999 et du budget 2000

Les comptes 1999, le rapport des vérificateurs, ainsi que le budget sont acceptés par l'assemblée sans discussion et décharge est donnée à l'administratrice et au comité pour leur gestion financière.

Mme Natalia Hasler propose que pour faciliter la tâche de la trésorière, les comptes soient bouclés à la fin de l'année civile et non pas à la date de l'assemblée générale. M. J. Moser oppose qu'il est souvent préférable que l'assemblée ait des nouvelles fraîches de la comptabilité. Le comité se penchera sur cette question au cours de l'année.

Une discussion animée s'engage sur le recrutement des membres. Un membre de l'assemblée propose que l'on s'informe sur la possibilité d'incorporer automatiquement tous les membres du CI en tant que membres de l'ACIDE. Ceux qui ne voudraient pas devenir membres devraient manifester leur volonté. Cette manière de procéder correspond à la situation prévalant pour les étudiants, qui sont tous membres de l'AGEPOLY et lui paient des cotisations. Le comité s'informerait de cette possibilité.

L'assemblée s'interroge aussi sur les prestations exclusives que l'ACIDE pourrait s'offrir à ses membres. L'assemblée constate que l'information sur les activités de l'ACIDE n'est pas suffisamment diffusée. Un membre du comité s'occupera de cet aspect.

## **5. Elections**

### Election du comité

Pierre Bonhôte quitte l'Ecole et entre à l'exécutif de la ville de Neuchâtel. Chantal Doré, Natalia Hasler, Lyesse Laloui, et Jean Louis Staehli qui acceptent de se présenter pour un nouveau mandat sont élus à l'unanimité. Le comité reçoit le mandat de l'assemblée pour continuer ses recherches dans le but de trouver de nouveaux membres. Farnaz Moser remercie Pierre Bonhôte pour son excellent travail au sein du comité durant les cinq dernières années.

### Election du président

Jean-Louis Staehli est élu à l'unanimité. Toutefois, compte tenu de l'indisponibilité du président pendant quelques mois, il est proposé que Farnaz Moser assure la tâche de présidente ad intérim jusqu'à la fin du mois d'octobre 2000. L'assemblée générale approuve cette manière de faire à l'unanimité.

### Election des délégués

Les délégués suivants sont désignés par l'Assemblée :

- Bourses : Olivier Levèque
- Disciplinaire : Marc-André Dupertuis et Pierre André- Haldi (membres), Jacques-Edouard Moser et Lyesse Laloui (suppléants)
- Enseignement : Daniel Stahl et Kamiar Aminian
- Information : Dominique Python et Philippe Rochat
- Ethique : Chantal Doré et Marc-André Dupertuis
- Bibliothèques : Hubert Dupraz
- Vérificateurs des comptes: Pierre-André Haldi et Olivier Levèque

La séance est levée à 14h00, les discussions se poursuivent autour d'une collation offerte par l'Association.

Lausanne, le 30 juin 2000

Farnaz Moser-Boroumand